

POUR UNE ANALYSE DU CRIME ORGANISÉ AXÉE SUR LE RISQUE : L'EXPÉRIENCE AU CANADA

NATASHA TUSIKOV

Groupe national de la recherche et de l'élaboration des méthodes, SCRC

nmtusiko@rcmp-grc.gc.ca; Tél : +1.613.993.5397; www.scrc.gc.ca

Le Service canadien de renseignements criminels est un réseau national de renseignements axé sur la répression du crime organisé au Canada.

Objet: Une proposition visant à remplacer les modèles conceptuels policiers traditionnels du crime organisé, inefficaces, par un modèle hybride. Ce modèle constituera la pierre angulaire de la nouvelle orientation du Service canadien de renseignements criminels, axée désormais sur l'analyse du risque plutôt que de la menace, dans son évaluation du crime organisé au pays.

Le « Parrain » est mort : rejet du modèle ethnique pluraliste

Suggère le contrôle par un groupe criminel unique (Cosa Nostra) ou par une vaste organisation criminelle (Yakuza, triades, mafia) (Southerland et Potter, 1990). (e.g., Yakuza, Triads, Mafia) (Southerland and Potter 1990).

- Description inexacte de groupes ethniquement ou culturellement homogènes
- Susceptible d'être identifié de façon erronée par la police.
- Présume l'existence de légions de partisans alors qu'ils peuvent être fort peu nombreux.
- Membres considérés comme « étrangers » ou de l'extérieur.
- Modèle critiqué parce qu'il s'apparente au profilage racial; inefficace pour les groupes multi-ethniques.

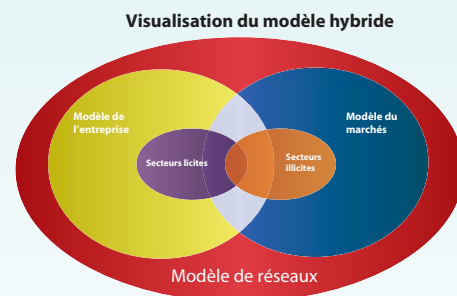
Pas une armée criminelle : rejet du modèle bureaucratique/hierarchique

Décrit une structure monopolistique, autoritaire caractérisée par des effectifs limités, une division spécialisée des tâches et des règles strictes (Mastrofski et Potter, 1987)

- Les hiérarchies et les monopoles sont rares.
- Peu ont des règles explicites.
- Les organisations criminelles sont souvent fragmentées, fluides et caractérisées par une grande capacité d'adaptation.
- Présume que de cibler le leader permettra de démanteler la structure.
- Présume des relations de contrôle plutôt que de coopération ou de concurrence.

Proposition d'un modèle hybride axé sur les réseaux, le marché et l'entreprise

Proposition que le SCRC adopte un modèle hybride : axé sur une combinaison des modèles de réseau, de marché et d'entreprise.



« Coalitions en évolution » : Adoption du modèle de réseau

Des réseaux peu structurés et peu étendus qui réagissent aux fluctuations des environnements économique, politique et juridique. (Mastrofski et Potter, 1987).

- Accent sur la fluidité, la capacité d'adaptation et la multi-ethnicité des réseaux criminels.
- Tendances à la collaboration et à la concurrence, non aux monopoles.
- Le crime organisé considéré comme l'ennemi interne, impliqué dans de nombreuses activités illicites consensuelles.
- Reflète la nature du crime organisé au Canada.

Adoption des modèles économiques axés sur le marché et l'entreprise

souligne l'interconnectivité et l'interdépendance des marchés licites et illicites et décrit les réseaux criminels comme étant rationnels et axés sur le profit (Halstead 1998).

- Axé sur la dynamique et l'interdépendance des marchés.
- Applique les théories du comportement des entreprises aux réseaux criminels (Smith 1980).
- Zones grises entre comportement licite et illicite.
- Le crime organisé est essentiellement symbiotique plutôt que parasitaire.
- Échange sur le libre marché de nombreux biens et services.

Proposition d'un cadre d'évaluation du risque pour le crime organisé

En vertu des anciens modèles, le SCRC ne se concentrait que sur les acteurs criminels. Avec le modèle hybride, on met l'accent à la fois sur les acteurs criminels et sur leur environnement opérationnel (les secteurs économiques licites et illicites). Avec le modèle hybride, le SCRC déterminera quels réseaux criminels et quels secteurs économiques licites et illicites posent les plus hauts risques (cote combinée de menace et d'impact).

Conclusions

Le modèle hybride et la méthode axée sur le risque proposés constituent un changement de cap radical par rapport aux méthodes d'analyse traditionnelles du SCRC. Celui-ci pourra être plus précis quant aux risques posés par le crime organisé et alerter les décideurs quant aux tendances des secteurs économiques licites et illicites.

Références

- Halstead, B. « The use of models in the analysis of organized crime and development of policy », *Transnational Organized Crime*, 4:1-24 (1998).
- Mastrofski, S. et G. Potter. « Controlling Organized Crime: A Critique of Law Enforcement Policy », *Criminal Justice Policy Review*, 2:3, (1987), 269-301.
- Smith, D. C. « Paragons, Pariahs, and Pirates: A Spectrum-Based Theory of Enterprise », *Crime and Delinquency*, 26, (1980), 358-386.
- Southerland, M. D., et G.W. Potter. « Applying Organization Theory to Organized Crime », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 9:3, (1993), 251-267.